

c'est pourquoi, en se faisant chair, il ne pouvait cesser d'être Dieu. Mais le pain est susceptible de changement: il ne peut, tout en restant du pain, devenir le corps de Jésus-Christ. Quand nous disons: le Verbe s'est fait chair, la foi nous oblige à admettre que le Verbe a, en quelque sorte selon notre manière de parler, ajouté à sa nature divine, qui est immuable, la nature humaine; mais lorsque nous affirmons du pain qu'il est le corps du Christ, le pain étant sujet à changement, nous devons admettre qu'il est vraiment changé au corps du Sauveur et que par conséquent il n'est plus du pain —En outre, comme nous venons de le faire remarquer pour la difficulté précédente, dans la proposition: Le Verbe s'est fait chair, le sujet est on ne peut mieux déterminé. Pour que la proposition soit vraie, il faut donc que, tout en restant le Verbe, il soit en même temps homme. Mais dans la phrase: Ceci est mon corps, le pronom ceci au commencement ne désigne d'une manière précise ni le pain ni le corps de Jésus-Christ. Pour établir la similitude entre les deux affirmations, Notre Seigneur aurait dû dire: *Ego factus sum panis*. Alors, oui, nous aurions été obligés d'admettre, comme le veut Luther, une union hypostatique entre le corps de Notre Seigneur et le pain. Lorsque Notre Seigneur, disait Luther, énonçait la proposition: *hoc est corpus meum*, il désignait, par le pronom *hoc* la chose qui existait au moment où il proférait ces paroles. Or personne ne peut nier qu'à ce moment précis, le pain seul existait. Il faut donc dire ou bien que Jésus-Christ n'est pas dans l'Eucharistie ou qu'il y est conjointement avec le pain(1).

Sans doute, au moment où Notre Seigneur proférait les paroles en question, le pronom *hoc* désignait, en fait ou *a parte rei* comme disent les théologiens, la substance du pain. Mais précisément le Sauveur affirme que ce *hoc*, cette substance du pain est son corps, c'est-à-dire n'est plus du pain, mais en vertu des paroles qu'il prononce, est changée en son corps. La difficulté présente se rattache d'ailleurs à une question qui a beaucoup fait écrire les théologiens, à savoir,

---

(1) Salmant., *De sacram. Euch.*, disp. I, cap. II, art. 2, n. 26.